



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MITIS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER

## AVIS PUBLIC

Est, par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité,

Que conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme :

Le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier statuera lors de la séance régulière qu'il tiendra le 7 juillet 2023 à 19 h à l'édifice municipal sis au 38, rue Principale, sur la demande de dérogation mineure numéro DM2023-01 déposée en vertu du Règlement sur les dérogations mineures numéro 172 de la municipalité de Saint-Charles-Garnier.

### **Nature et effet de la dérogation mineure demandée :**

Demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires du lot 4 987 528 du cadastre du Québec, matricule 6456-20-9772, afin de permettre la construction d'un garage privé attenant dont la marge de recul avant de la route 298 sera de 2 mètres, ainsi qu'une marge de recul avant de 3,87 mètres de la rue Bélanger. Le règlement de zonage numéro 167 prévoit, pour ce type de construction, une marge de recul avant minimale de 7,5 mètres dans la zone 42 (MTF).

Cette dérogation mineure, si elle était accordée, permettrait la construction d'un garage privé attenant avec une marge de recul avant de 2 mètres de la route 298 et une marge de recul avant de 3,87 mètres de la rue Bélanger.

### **Désignation de l'immeuble affecté :**

756, rue Bélanger  
Lot 4 987 528 cadastre du Québec

Toute personne intéressée peut se faire entendre à la séance publique du 7 juillet prochain OU transmettre ses observations par écrit relativement à cette demande de dérogation mineure à l'attention du conseil municipal. Ces observations peuvent être transmises par courriel au [stcharles@mitis.qc.ca](mailto:stcharles@mitis.qc.ca) ou par la poste au **38, rue Principale, Saint-Charles-Garnier (Québec) G0K 1K0**, et être reçues au plus tard le 7 juillet 2023, 12 h.

Donné à Saint-Charles-Garnier, ce 5<sup>e</sup> jour du mois de juin 2023.

Robert Lyman  
Directeur général et  
greffier-trésorier